



LA mobilité POUR TOUS !

SEMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ
DU 5 AU 11 AVRIL

ACCESSIBILITÉ, SOLIDARITÉ

RETOUR SUR LA SEMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ

Mis en ligne le 03 juin 2021

Faire ses courses, aller à la bibliothèque, déposer ses enfants à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne nous semblent anodins, ils restent difficiles à réaliser pour plus de 12 millions de Français. En matière d'accessibilité, nous pouvons tous agir pour lever les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, la communauté de communes a engagé cette année encore une action de sensibilisation lors de la « Semaine de l'accessibilité ». Objectif : **montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.**

422 élèves, du CE1 au CM2 ont suivi des ateliers de sensibilisation au handicap début avril. D'autres classes de Petit Mars et Treillières ont participé à ces actions de sensibilisation en mai. Ainsi, grâce aux ateliers, les élèves ont pu :

- Définir le handicap et identifier les familles de handicap (moteur, visuel, auditif, mental)
- Expérimenter le handicap moteur avec des parcours en fauteuils roulants
- Expérimenter le handicap visuel et auditif, en lisant un texte et en réalisant un dessin à l'aide de lunettes simulant la malvoyance et le port d'un casque auditif
- Ils ont pu ensuite s'exprimer sur ce qui les a gêné même sur un court moment
- Comprendre ce qu'est l'accessibilité et l'environnement qui les entoure (rampes, parking réservé aux personnes en situation de handicap, bande d'éveil à la vigilance, escalier avec des contrastes de couleur ...)
- Comprendre, qu'au-delà des aménagements réalisés pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap, chacun doit faire attention à son comportement pour éviter d'annuler leurs effets (ex : véhicules stationnés sur les trottoirs)

L'occasion pour eux d'éveiller leur regard de jeunes citoyens et de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien.



☰ [RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.